

INTERPRETATIONS

WORLD ARCHERY CONSTITUTION ET REGLEMENT

Livre 3, chapitre 20, article 20.1.1, alinéa 4

The German Shooting Sport and Archery Federation (DSB) a demandé une interprétation pour savoir l'interdiction des « jeans » et « denim » ne concerne que ceux de couleur bleue ou si elle concerne aussi ceux d'une autre couleur (comme blanche ou noire ?)

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de Tir sur Cibles.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité de Tir sur Cibles:

Le règlement stipule qu'il est interdit de porter des jeans, denim ou vêtements de camouflage ainsi que des pantalons baggy, trop larges ou des shorts.

Le Comité de Tir sur Cibles pense que les termes « jeans » et « denim » font référence au tissu et que celui-ci est interdit peu importe sa couleur.

C&R remarque que cette interprétation s'applique pour les Compétitions Internationales de tir sur cibles (voir "Définitions" dans l'Introduction au début du Livre 1 du Livre de Règlements).

Comité de Tir sur Cibles World Archery, 6 mars 2015
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 26 mars 2015